



GROUPE EHC, LLC

Assistance et Support Opérationnel en Environnement Hostile

Charte d'éthique

Pour toute société, la notion de sûreté signifie être en mesure de continuer son activité économique et industrielle sans interruption. La sûreté amène la stabilité, une atmosphère de travail sereine dans laquelle l'individu ou le groupe peut poursuivre ses objectifs tout en limitant au maximum les risques et menaces auxquelles il est confronté.

Le Groupe EHC de par la spécificité de son activité, a rassemblé dans une Charte d'éthique, les valeurs et les principes qui fondent et doivent guider l'action commune de toutes les femmes et de tous les hommes du Groupe.

Nos valeurs de bases sont le professionnalisme, le respect des collaborateurs du groupe, la satisfaction du client.

Notre conception du professionnalisme met l'accent sur la responsabilité, le devoir de rendre compte, l'intégrité et l'exemplarité de nos comportements.

Nos valeurs s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux comme le respect des lois qui nous sont applicables, le refus de l'ingérence dans les jeux politiques, la satisfaction de nos clients ainsi que la solidarité entre tous les membres du Groupe EHC.

D'une manière générale :

Le Groupe EHC, au travers de sa filiale EHC France, est enregistré auprès de la CCP de Paris et des services administratifs français. Il est clairement identifié auprès des autorités des pays où il est amené à exercer ses activités d'expertise et d'assistance. Le Groupe EHC attache une importance toute particulière au respect des législations locales, à la transparence de ses structures et de ses activités.

Le Groupe EHC ou son personnel n'intervient pas dans la vie politique des pays où il travaille.

Le Groupe EHC est sensible aux préoccupations exprimées par les organisations internationales, européennes, gouvernementales et non gouvernementales, dans les domaines concernant ses activités.

Le Groupe EHC rejette la corruption sous toutes ses formes, publique et privée, active et passive.

Le Groupe EHC adhère :

Aux principes de la déclaration universelle des droits de l'homme ;

Aux Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;

Aux Conventions de Genève et à ses protocoles additionnels, notamment les dispositifs concernant la lutte contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires ;

À la résolution 1296 de l'ONU relative à la Sécurité et aux droits de l'Homme (2000).



GROUPE EHC, LLC

Assistance et Support Opérationnel en Environnement Hostile

Notre valeur : Les qualités humaines

Le Groupe EHC attache une importance toute particulière au recrutement.

Notre personnel provient majoritairement des Ministères de la Défense et de l'Intérieur et possède les savoir faire techniques et opérationnels nécessaires aux différents services proposés par notre société.

Un recrutement n'est confirmé qu'après une vérification complète des états de service d'un postulant.

Le Groupe EHC se porte garant de l'intégrité de tout personnel mis à disposition.

Vis à vis de ses clients :

Le Groupe EHC s'engage à n'assurer que des missions ou des prestations, pour lesquelles il maîtrise l'exécution et dispose des moyens nécessaires pour offrir le meilleur niveau de sûreté possible aux personnes et aux valeurs à protéger. Le Groupe EHC informera en permanence son partenaire de l'évolution de la situation d'insécurité dans sa zone.

Le Groupe EHC reste attentif aux besoins de ses clients. Il contrôle, évalue et améliore constamment ses services.

Au titre de ses activités, le Groupe EHC est conduit à recueillir ou à traiter un certain nombre d'informations sensibles ou confidentielles. Ces données restent la propriété exclusive du client. La discrétion la plus totale représente une règle élémentaire pour les collaborateurs du Groupe EHC, tant dans leurs actions que dans leur comportement.

Règles d'engagement :

En accord avec le client, en fonction de la législation des pays et en fonction des situations rencontrées, les personnels du Groupe EHC ont des règles d'engagement strictes qui définissent leur conduite au cours de leurs missions.

Lorsqu'il est autorisé par l'article 122-5 du Code pénal français à utiliser la force et, en particulier, à se servir de ses armes, le personnel du Groupe EHC ne peut en faire qu'un usage strictement nécessaire et proportionné au but à atteindre.

Afin d'interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien ou une personne, le personnel du Groupe EHC, après les sommations d'usage, emploie des moyens proportionnés à la gravité de l'agression.

Le Groupe EHC s'acquitte de ses missions dans le respect de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, des conventions internationales et des lois françaises.



GROUPE EHC, LLC

Assistance et Support Opérationnel en Environnement Hostile

Le présent code de déontologie s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe EHC et aux personnes appelées à participer aux missions de la société.

Le Groupe EHC attend de ses collaborateurs qu'ils contribuent positivement à sa démarche éthique, dont ils sont les vecteurs au quotidien. Il leur demande donc de respecter ces valeurs et principes et en particulier :

- de se conformer strictement aux lois et règlements applicables,
- d'appliquer avec rigueur les règles édictées en matière de sécurité,
- d'établir des rapports clairs et honnêtes avec clients et associés,
- de respecter la confidentialité des informations professionnelles,
- d'être loyaux et intègres à l'égard du Groupe EHC,
- de ne pas intervenir dans la vie politique des pays où ils n'ont pas de droits civiques,
- d'être attentifs à la qualité humaine au sein des équipes de travail,
- de se conformer à l'obligation de rendre compte à son supérieur hiérarchique.

Chacun des collaborateurs du Groupe EHC prend connaissance de cette Charte d'éthique et l'approuve individuellement en la paraphant.